



Club pour le développement durable
Acteurs - communes - territoires

Rencontre du 26 juin 2008
**Relance du club dans le cadre
du mandat 2008 - 2014**

Compte rendu

Rencontre du 26 juin 2008 - 14 à 17 heures

Hôtel de communauté - Salle du conseil

v □ 14 heures - **ACCUEIL**

v □ 14 heures 15 - **INTRODUCTION PAR LES VICE-PRESIDENTS**

Michel Reppelin

Vice-président chargé du développement durable, de l'articulation avec les Agendas 21 locaux et des actions relatives à la qualité de l'air, Maire de Collonges-au-Mont-d'Or

- Les grandes orientations du développement durable au Grand Lyon
- L'organisation politique pour le nouveau mandat : création d'une mission développement durable auprès du président
- Une volonté de dialogue avec les communes et la mise en œuvre du principe de subsidiarité

Bruno Charles

Vice-président chargé de la démarche prospective en matière énergétique et du pilotage de l'animation des outils de développement durable

- L'Agenda 21 du Grand Lyon
- Son articulation avec le plan climat et le plan d'éducation au développement durable

Questions / Réponses

v □ 15 heures 00 - **DÉVELOPPEMENT DURABLE : DU NATIONAL AU LOCAL**

Stéphane Weiss

Chargé de mission, Mission Agenda 21, Direction prospective et stratégie d'agglomération du Grand Lyon

- La stratégie nationale de développement durable
- L'appel à reconnaissance des projets de développement durable et des agendas 21
- L'élaboration d'un référentiel national d'évaluation

Nadia Mabile

Chargée de mission, Mission Agenda 21, Direction prospective et stratégie d'agglomération du Grand Lyon

- Des démarches coordonnées d'agendas 21 intercommunaux et communaux
- Une proposition pour la formalisation d'une démarche commune

Débat

v □ 15 heures 45 - LE CLUB POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Fabienne Bono

Chargée de mission, Mission coordination territoriale du Grand Lyon

- Les objectifs du club pour le développement durable
- Un premier bilan
- Le club nouvelle formule et les pistes de travail pour 2008

Nathalie Vernus-Prost

Webmestre, Mission coordination territoriale du Grand Lyon

- Présentation des outils d'information et de capitalisation en matière de développement durable

Questions / Réponses

v □ 16 heures 30 - CONCLUSION ET CLÔTURE DES TRAVAUX

Michel Reppelin

Sommaire

INTRODUCTION	5
Michel Reppelin, <i>Vice-président chargé du développement durable, de l'articulation avec les Agendas 21 locaux et des actions relatives à la qualité de l'air, Maire de Collonges-au-Mont-d'Or</i>	5
Les grandes orientations du développement durable au Grand Lyon	
L'organisation politique pour le nouveau mandat : création d'une mission développement durable auprès du président	
Une volonté de dialogue avec les communes et la mise en œuvre du principe de subsidiarité	
Bruno Charles, <i>Vice-président chargé de la démarche prospective en matière énergétique</i>	7
<i>et du pilotage de l'animation des outils de développement durable</i>	
L'Agenda 21 du Grand Lyon	
Le Plan climat du Grand Lyon	
Le plan d'éducation au développement durable	
Questions / réponses	9
DÉVELOPPEMENT DURABLE : DU NATIONAL AU LOCAL	11
Stéphane Weiss, <i>Chargé de mission, Mission Agenda 21, Direction prospective et stratégie d'agglomération du Grand Lyon</i>	11
Le cadre de référence national des projets territoriaux de développement durable et des Agendas 21 locaux	
L'appel à reconnaissance nationale	
L'élaboration du référentiel national d'évaluation	
L'évaluation dans l'Agenda 21 du Grand Lyon	
Nadia Mabilie, <i>Chargée de mission, Mission Agenda 21, Direction prospective et stratégie d'agglomération du Grand Lyon.....</i>	13
Des démarches coordonnées d'agendas 21 intercommunaux et communaux	
Propositions pour la formalisation d'une démarche commune	
Questions / réponses	14
LE CLUB POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	17
Fabienne Bono, <i>Chargée de mission, Mission coordination territoriale du Grand Lyon.....</i>	17
Les objectifs du Club pour le développement durable	
Un premier bilan	
Le Club nouvelle formule et les pistes de travail pour l'année 2008	
Nathalie Vernus-Prost, <i>Webmestre, Mission coordination territoriale du Grand Lyon</i>	19
Présentation des outils d'information et de capitalisation en matière de développement durable	
Questions / réponses	19
CONCLUSION.....	22

Introduction

Michel Reppelin

Vice-président chargé du développement durable, de l'articulation avec les Agendas 21 locaux et des actions relatives à la qualité de l'air, Maire de Collonges-au-Mont-d'Or

Les grandes orientations du développement durable au Grand Lyon

Le Grand Lyon s'est mobilisé de longue date en faveur du développement durable et notamment depuis le Sommet mondial organisé à Johannesburg en 2002. Le mandat 2001-2006 à la Communauté urbaine a ainsi été le temps de l'impulsion, soutenue par un portage politique fort du président Gérard Collomb.

La Communauté urbaine s'est voulue exemplaire : en tant qu'institution au service de ses habitants, elle est un acteur du développement durable (services de proximité, déchets, tri sélectif etc.).

Elle s'est ensuite tournée vers les territoires : comment agir avec les communes, certaines étant déjà engagées dans des démarches innovantes ? Comment agir avec l'Etat qui impulse des actions ? Il fallait se donner des moyens d'action et définir des indicateurs d'évaluation de l'action menée.

Le Grand Lyon a mis en place un Agenda 21. Le travail, mené par son comité de pilotage rassemblant un certain nombre de vice-présidents motivés, et nourri par de nombreux acteurs, a abouti à un Agenda 21 doté de 86 actions. Il a été voté à l'unanimité au Conseil de communauté et la démarche, originale, a été reconnue par le Ministère en charge du développement durable en 2007.

Dans un premier temps, la direction générale s'est engagée, avec tous ses services au sein desquels ont été nommés des référents développement durable. Parallèlement, un dialogue avec la société civile et un rapprochement avec les communes a permis d'échanger sur les expériences en cours, les moyens mis en œuvre, ainsi que sur les règles de fonctionnement.

Le Grand Lyon, conformément au principe de subsidiarité, a souhaité aider les acteurs du territoire. Il a ainsi initié une démarche de concertation avec les communes et acteurs locaux par le biais du Conseil de développement notamment, et une charte de la participation a été élaborée. Le Grand Lyon s'est saisi du droit à l'innovation sur son territoire, a développé une autre approche de la gestion, de l'environnement et de l'économie.

Dans un second temps, des agendas 21 territoriaux ont été lancés sur trois territoires homogènes : le Val de Saône, la Vallée de la Chimie, l'Anneau bleu. Pour chacun, le Grand Lyon a travaillé avec les maires, avec la société civile, avec des industriels, avec des associations et s'est appuyé sur une assistance à maîtrise d'ouvrage. Sur chaque territoire, une centaine d'idées a émergé. Ainsi s'est bâti le socle de ces territoires.

L'organisation politique pour le nouveau mandat : création d'une mission développement durable auprès du président

Le développement durable au Grand Lyon était auparavant rattaché au pôle environnement, au sein de la délégation environnement. Or, le développement durable se définit selon trois piliers complémentaires : environnement, économie, social. La volonté de passer de l'environnement au développement durable se confirme donc pour ce nouveau mandat, avec la création de la mission développement durable auprès du président, composée de deux vice-présidents.

Cette mission, créée cette année et positionnée au plus près du président, illustre une volonté politique forte en faveur du développement durable qui est aussi sorti de son aspect uniquement environnemental. Je piloterai le développement durable à la Communauté urbaine, et coordonnerai cette mission avec le Vice-président Bruno Charles, qui aura en charge l'Agenda 21, le Plan climat et l'éducation au développement durable.

Parallèlement, il est intéressant de noter qu'à l'occasion des récentes élections municipales, les adjoints à l'environnement sont pour la majorité devenus des adjoints au développement durable.

Une nouvelle étape sera franchie au cours de ce mandat 2008-2014 : le développement durable est amené à devenir le fil rouge de toutes nos politiques. Ce nouveau mandat devrait ainsi être instructif, dynamique et innovant.

Le Grand Lyon souhaite avant tout mettre de la cohérence dans ses politiques, notamment grâce à l'évaluation. Des grilles d'évaluation au regard du développement durable ont été élaborées au cours du mandat précédent. Elles permettront de questionner les projets en amont du point de vue du développement durable, afin d'en modifier éventuellement certaines orientations et d'observer les progrès réalisés. Ces grilles, d'ores et déjà expérimentées, pourront être adaptées pour les différents projets des communes et leur être profitables.

Une volonté de dialogue avec les communes et la mise en œuvre du principe de subsidiarité

Des initiatives sont menées sur des territoires ou sur des communes. Comment travailler ensemble, Communauté urbaine et communes ? Comment échanger autour de ces expériences ? Comment partager et mutualiser les réflexions ?

Le Club pour le développement durable a été fondé en juin 2006, par Mme Michèle Vullien, alors Vice-présidente du Grand Lyon en charge du suivi du Plan de déplacement urbain, aujourd'hui Vice-présidente en charge de la politique des transports. Le Club pour le développement durable poursuit son activité dans ce nouveau mandat et accueille cette année de nouveaux élus. Il s'appuiera sur ses deux années d'expériences. Pour ce nouveau mandat, la Communauté urbaine, les communes, la société civile, les industriels etc. sont invités à travailler en partenariat. Si tout le monde souhaite aujourd'hui faire du développement durable, il faut fédérer les initiatives. C'est l'objectif du Club pour le développement durable.

Par ailleurs, la qualité de l'air est une préoccupation importante des citoyens, tout comme la santé. C'était le fil transversal du précédent mandat et ce travail se poursuivra, en approfondissant les questions de santé puisqu'elles sont liées à l'industrie, à la voiture, au combustible, au chauffage urbain, au chauffage particulier etc.

Enfin, le Grand Lyon poursuivra et approfondira, avec les communes, les Agendas 21 territoriaux. D'autres territoires seront définis.

« Travailler en cohérence » est le principal message porté par le Club du développement durable pour les six prochaines années.

Bruno Charles

*Vice-président chargé de la démarche prospective en matière énergétique
et du pilotage de l'animation des outils de développement durable*

La présence à cette rencontre du Club pour le développement durable de nombreux élus du Grand Lyon, de maires, de directeurs des services, témoigne d'un acquis du mandat précédent, à savoir une envie commune de réussir le développement soutenable. C'est une évolution importante. Sans cela, le Grand Lyon ne peut progresser vers une vision partagée du territoire, de l'avenir et du développement soutenable.

Le Président du Grand Lyon nous a chargé d'une mission : le développement durable doit devenir le fil rouge de ce nouveau mandat, les projets devront s'inscrire dans cette logique. Les communes peuvent compter sur le Grand Lyon, pour les soutenir et pour avancer ensemble.

Les métiers du Grand Lyon, qu'il s'agisse de la propreté, des déplacements, de l'urbanisme etc. sont au coeur du développement soutenable. C'est pourquoi la Communauté urbaine en tant qu'institution a souhaité en premier lieu être exemplaire. Aujourd'hui, l'objectif est de passer à un seuil de qualité supérieur, d'aller vers une vision de projet pour l'agglomération.

L'Agenda 21 du Grand Lyon

L'Agenda 21, tel que défini lors du Sommet de la Terre de Rio en 1992, est un programme d'action pour le 21^{ème} siècle orienté vers le développement durable. Il s'agit là d'une définition internationale, valable dans tous les contextes, pour tous les pays. Or, les contextes sont extrêmement différents. C'est la stratégie nationale de développement durable et la loi de 1999 sur le développement soutenable du territoire qui a posé la définition française : l'Agenda 21 « permet de définir la stratégie de développement durable de votre territoire, de la décliner en un programme d'actions concret, et d'engager une démarche mobilisatrice ». Trois éléments fondamentaux sont présents : la stratégie, le territoire, la mobilisation de tous les acteurs. Ils fournissent les clés de méthode :

- l'Agenda 21 est d'abord une démarche volontaire ;
- c'est ensuite une démarche engagée par les pouvoirs locaux : communes, communautés urbaines, communautés d'agglomération... ;
- enfin l'Agenda 21 doit être construit de manière partenariale.

Il convient de rendre hommage à nos prédécesseurs et aux services de la Communauté urbaine, car le Grand Lyon figure, depuis une quinzaine d'années, parmi les collectivités les plus innovantes en matière de développement durable. C'est une des premières collectivités à avoir signé la Charte européenne des villes durables, dite Charte d'Aalborg. Il est d'ailleurs recommandé de lire ce texte, particulièrement pertinent en ce qui concerne la place des pouvoirs locaux et leur rôle en faveur du développement soutenable.

Le Grand Lyon a ensuite été la première agglomération à mettre en place un Plan de déplacement urbain pour réguler les transports. La Charte de l'écologie urbaine a été une des plus innovantes en France. Le Grand Lyon a été le premier à avoir mis en place le tri sélectif...

Le développement soutenable a ainsi été au cœur des métiers au Grand Lyon depuis une quinzaine d'années, pour construire une vision partagée.

L'Agenda 21 s'est formalisé au cours du mandat précédent, grâce à une volonté politique forte. Délibéré en décembre 2004, l'agenda 21 a été élaboré en 2005, et réactualisé en 2007 (il le sera tous les deux ans).

La volonté était de partager une culture commune. Aussi le Conseil de développement a-t-il été associé à l'Agenda 21, ainsi que de nombreux acteurs. L'organisation interne a été

un point important. Un relais a été désigné dans chaque service et la Mission Agenda 21, en la personne de Nadia Mabille, en a assuré la coordination. Cela a permis de comprendre comment le développement durable peut impacter le travail de chacun des services. Le recours à des prestataires a permis d'apporter une technique complémentaire et un regard extérieur.

Le Grand Lyon s'est doté pour l'Agenda 21 de cinq orientations stratégiques déclinées dans un plan d'actions transversal aux services du Grand Lyon. Il était alors en position d'innovation. Le cadre de référence national a été élaboré l'année suivante. Les orientations de l'Agenda 21 sont aujourd'hui cohérentes avec les objectifs nationaux, mais pourront évoluer dans les années à venir afin que le Grand Lyon puisse se comparer plus facilement aux autres collectivités françaises.

L'Agenda 21 est un outil pour construire un projet partagé sur la durée du mandat. L'animation et la construction partenariale du projet politique et des aménagements sont une clé de méthode. Il s'agit de se donner un champ d'action à la fois social économique et environnemental. A titre d'exemple, les actions mises en place dans le cadre du Plan climat, concernant le bâtiment, répondent à des objectifs sociaux et représentent des enjeux économiques importants.

Le Plan climat du Grand Lyon

Une des priorités de ce mandat est le Plan climat territorial. La question des changements climatiques est montée en puissance aux niveaux national et international. Le réchauffement climatique est admis par tous, mais l'amplitude du réchauffement questionne les scientifiques. Si on répond aux objectifs nationaux et internationaux, il est possible de limiter le réchauffement à 2°C. Au lieu de cela, le réchauffement peut atteindre 3, 4, voire 6°C. On ne connaît pas aujourd'hui l'ampleur du réchauffement possible, néanmoins il sera d'autant plus important en ville en raison de la différence de gradient thermique.

Le Grand Lyon s'est fixé pour objectifs à l'horizon 2020 de réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre (GES) ; de réduire les consommations d'énergie de 20% ; de parvenir à une part de 20% d'énergie renouvelable dans l'énergie consommée. Ces trois objectifs sont liés et corrélés : par exemple, l'objectif de 20% de consommation d'énergie renouvelable sera atteint aussi grâce à une baisse des consommations.

Mais une difficulté s'est présentée : les questions d'énergie et d'émissions de GES ne sont pas maîtrisées au sein de la Communauté urbaine. Une première action a donc été de faire une cartographie et une typologie des émissions de gaz à effet de serre. Ce travail a été réalisé grâce à Coparly, dont Michel Reppelin est Président, et grâce à la Région Rhône-Alpes qui a élargi le travail à l'échelle de la région.

Le Grand Lyon dispose ainsi d'une définition par typologie et par zone géographique des émissions de GES. 30% des émissions viennent de l'habitat, 30% des transports et 40% de l'industrie. Nous savons où doivent être faits les efforts pour tenir les objectifs 2020 et 2050. La question aujourd'hui est de savoir comment atteindre les objectifs. Pour les services, il s'agit d'objectifs extrêmement forts. Ils ne peuvent être atteints sans la mobilisation des communes. Le Grand Lyon, en tant qu'institution, pèse 1 à 3% des émissions de GES ; avec l'ensemble de ses politiques, il en pèse 20%. Il ne peut donc agir seul. C'est notre capacité, ensemble, vous communes avec nous Grand Lyon, à entraîner les acteurs économiques et tous les acteurs sociaux, qui déterminera la réussite ou non d'une politique de lutte pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre. La démarche participative est une clé de réussite *sine qua non*.

Les différents objectifs se déclinent sur l'habitat. Pour tenir les objectifs, environ 8 000 logements devront être réhabilités chaque année. La question du financement n'est pas résolue. Il y aura des arbitrages importants, mais la réhabilitation orientera le Programme local de l'habitat (PLH).

Il apparaît clairement qu'Agenda 21 et Plan climat ne sont pas deux documents en soi, qu'ils irriguent l'ensemble des politiques de l'institution. Ils sont une clé de voûte qui permet de mettre en perspective l'ensemble des actions de la collectivité.

Concernant le Plan de déplacements urbains, on observe une évolution tendancielle intéressante, à savoir la réduction en valeur absolue et une valeur relative de la part des déplacements automobiles dans la part des déplacements totaux sur l'agglomération. Le prix du pétrole est amené à accentuer ce phénomène. Pour la première fois, la part de l'automobile diminue réellement. Il s'agit là du résultat des politiques en matière de transports en commun. Pour atteindre l'objectif de 20%, le travail avec les communes sera déterminant.

Le plan d'éducation au développement durable

Enfin, il y a eu, lors du mandat précédent, un travail de mise en cohérence de l'action des associations d'éducation au développement durable, pour aller vers un cadre d'action commun et une plus grande visibilité du travail mené. L'objectif est d'obtenir de la part de nos concitoyens des changements de comportements. La volonté était de mettre en cohérence l'action des associations et des différents services pour renforcer les compétences et pour se fixer des objectifs communs.

Trois outils sont disponibles : l'Agenda 21, le Plan climat, le Plan d'éducation au développement durable. Le Grand Lyon sera aux côtés des communes pour les aider à construire, pour les aider à les décliner sur leur territoire.

Questions / réponses

Joëlle Percet, Adjointe à l'environnement et à l'urbanisme, ville de Chassieu : Un Agenda 21, communale ou communautaire, est-il en mesure de peser sur des décisions politiques des communes, sur des projets, qui iraient à l'encontre d'un développement durable ?

Bruno Charles, Vice-président chargé de la démarche prospective en matière énergétique et du pilotage de l'animation des outils de développement durable : L'Agenda 21 du Grand Lyon tend vers une plus grande cohérence des politiques publiques. Les grilles d'évaluation proposées par l'Observatoire vont également dans ce sens. L'agenda 21, le Plan climat, l'Observatoire sont donc des outils pour définir des orientations, mais ne peuvent contraindre les choix politiques.

Michel Reppelin, Vice-président chargé du développement durable, de l'articulation avec les Agendas 21 locaux et des actions relatives à la qualité de l'air, Maire de Collonges-au-Mont-d'Or : Un Agenda 21 est un outil pour l'action. Il a la capacité de faire prendre conscience des manques et des défauts d'un projet. Il peut permettre de les réviser. Les instruments d'évaluation appuient sa capacité de démonstration. Ainsi l'Agenda 21 initie une démarche d'appropriation progressive des principes du développement durable à l'ensemble des politiques et projets, par l'ensemble des acteurs.

Le Grand Lyon affiche des objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il est donc important de réduire le trafic automobile, grâce aux transports publics et au co-voiturage. Vos partenaires maintiendront-ils leurs engagements en faveur du développement du transport public ?

Bruno Charles : Les ambitions du Grand Lyon sont relatives aux objectifs officiels de réduction des émissions nationaux, européens, et internationaux. Il s'agit donc de chiffres a minima pour le Grand Lyon qui devra aller au-delà, pour que les politiques nationale et européenne atteignent leurs objectifs. Cela impose des choix compliqués. Il n'est pas possible de fournir d'avantage de précisions concernant les engagements de nos partenaires, en l'occurrence l'Etat, en matière de transport collectif. Les orientations de l'Etat et les choix budgétaires en la matière nous impacteront nécessairement. Des ajustements budgétaires devront être effectués dans la politique du Grand Lyon : jusqu'où va-t-on dans le développement du transport collectif et dans la réduction de l'automobile ? Devra-t-on mettre en place un péage urbain ? Ces questions qui sont d'actualité dans les grandes villes européennes, se poseront pour le Grand Lyon.

Le Grand Lyon a mené des actions avec les industriels de la Vallée de la Chimie : quelles sont-elles ?

Michel Reppelin : Les industriels de la Vallée de la Chimie ont une réelle volonté de réduire et de mieux analyser leurs risques, et de s'inscrire dans une dynamique de changement. Le pôle de compétitivité Chimie Environnement se montre aujourd'hui très créatif.

Les industriels s'impliquent par ailleurs en dehors de leur activité économique de manière remarquable. A titre d'exemple, le Directeur de l'Institut français du pétrole (IFP) pilote aujourd'hui la fiche action sur le Plan de déplacement des entreprises. Parce qu'il aura fédéré les industriels du territoire sur ce thème, il participera aux négociations avec le Syndicat Mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise (SYTRAL) pour la mise en place de transports en commun. Ces industries représentent un nombre important de travailleurs, d'importants déplacements quotidiens...

Les industriels démontrent qu'au-delà du profit et de la rentabilité, ils ont une réelle volonté de changer les choses.

Pourquoi créer plus de 1 500 à 2 000 places de parking dans le cadre du projet Confluence ? Cela est-il cohérent avec la politique de développement durable ?

Michèle Vullien, *Vice présidente en charge de la politique des déplacements et mobilité, Maire de Dardilly* : le projet Confluent ne vise pas le « zéro voiture ». Il faut admettre des voitures dans l'agglomération et conserver un minimum de places de parking. Le projet Confluent comporte des objectifs de développement du transport public, et le nombre de places de parking n'a pas été augmenté, conformément à ce qui avait été demandé lors du débat concernant le Plan local d'urbanisme. Je partage la vision d'une ville sans voiture, vision sans doute utopiste... Pour d'autres il n'y a pas assez de voitures à Lyon-Confluence. Peut-être que le prix du baril de pétrole pourra contribuer à faire changer les mentalités... : nous savons tous ce qu'il faut faire techniquement, en revanche modifier le comportement de l'ensemble des citoyens est beaucoup plus complexe.

Développement durable : du national au local

Stéphane Weiss,

*Chargé de mission, Mission Agenda 21,
Direction prospective et stratégie d'agglomération du Grand Lyon*

Un certain nombre d'outils sont disponibles pour les communes, les intercommunalités telles que le Grand Lyon, ou les syndicats de communes, qui souhaitent engager une démarche Agenda 21.

Le cadre de référence national des projets territoriaux de développement durable et des Agendas 21 locaux

Le cadre de référence national a été élaboré en 2005-2006 par le Ministère en charge du développement durable afin de définir ce qu'était un Agenda 21. L'Etat a travaillé avec un certain nombre de collectivités pour définir une grille de lecture de ces pratiques.

Le cadre de référence définit 5 finalités : la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ; la préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ; l'épanouissement de tous les êtres humains ; la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ; des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Ainsi que 5 éléments de démarche : la participation de la population et des acteurs ; l'organisation du pilotage ; la transversalité de la démarche ; l'évaluation ; une stratégie d'amélioration continue.

Le cadre de référence, qui compte 150 pages, répond ainsi à 2 questions : Où va-t-on ? Comment y va-t-on ? Derrière chacun des termes, notamment en ce qui concerne les éléments de démarche, des recommandations ont été faites. Le cadre de référence constitue ainsi une boîte à outils pour le lancement d'un Agenda 21. Il ne s'agit pas de fournir une liste exhaustive des exigences, mais, au regard des expériences menées et des engagements pris aux niveaux national et international, d'explicitier les éléments fondamentaux d'une démarche agenda 21.

Le cadre de référence est une boîte à outils pour tous. Il décline les cinq finalités et les 5 éléments de démarches dans un certain nombre de domaines, en fonction des compétences de chaque collectivité territoriale.

L'appel à reconnaissance national

Un dispositif de reconnaissance des Agendas 21 locaux et pratiques territoriales de développement durable a été mis en place par le Ministère. Il s'agit d'un diplôme en quelque sorte, agrémenté d'un logo. Concrètement, par la reconnaissance d'une démarche Agenda 21, l'Etat valide les orientations choisies et les moyens mis en œuvre par la collectivité comme étant cohérents avec le cadre de référence national. Cette reconnaissance est délivrée chaque année suite à un appel à reconnaissance du Ministère. Les collectivités doivent déposer un dossier de candidature. Cette reconnaissance est délivrée sur avis consultatif du Comité national Agenda 21, réuni auprès du Ministre en charge du développement durable et composé d'instances administratives, techniciennes et associatives.

64 territoires situés un peu partout en France ont été reconnus en 2007. Différents échelons sont concernés. Dans la Région Rhône-Alpes, le Grand Lyon et la Ville de Rillieux-la-Pape ont été reconnus. Il est intéressant d'observer que tous les projets candidats n'ont pu être reconnus : l'appel à reconnaissance n'est pas une simple

chambre d'enregistrement. L'intérêt de la démarche est entre autre de se questionner, et d'utiliser les boîtes à outils mises à disposition par l'Etat.

Cette reconnaissance est couplée à une circulaire ministérielle adressée en juin 2006 à tous les préfets. Celle-ci indique que les collectivités, à tous les échelons, qui présenteront un projet de territoire s'inscrivant dans une démarche d'Agenda 21 local seront prioritaires pour l'attribution des 25% du volet territorial des contrats de projet Etat-région (CPER). Se préfigure ici un engagement de la part de l'Etat : reconnaissance des initiatives et du travail mis en place par les élus, les services et les habitants ; soutien pour approfondir et diffuser les initiatives aux territoires voisins ainsi qu'aux partenaires. Une prime aux projets de développement durable se met en place. Les CPER de la génération actuelle intègrent le développement durable en tant qu'option. En 2013 seront mis en place une nouvelle génération de CPER : qu'en sera-t-il alors des projets reconnus ?

D'autres boîtes à outils sont disponibles. L'Observatoire national des Agendas 21 locaux et des pratiques territoriales de développement durable, animé par l'Association 4D, recense plus de 200 expériences au niveau national. Elles sont accessibles en ligne sur le site de l'Observatoire, ce qui permet par ailleurs d'accéder directement aux sites ressources : celui du Comité 21 par exemple, ainsi qu'à des boîtes à outils thématiques (aménagement, climat / énergie etc.).

L'élaboration du référentiel national d'évaluation

L'Etat a proposé un cadre de référence, des finalités et des éléments de démarche, à partir desquels les collectivités sont amenées à se positionner. Pour les appuyer, le Ministère a initié en 2008, avec des collectivités volontaires et notamment avec la commune de Rillieux-la-Pape et le Grand Lyon, l'élaboration d'un référentiel national sur l'évaluation des Agendas 21.

Quelle est la plus-value apportée aux territoires par la démarche Agenda 21 ? L'Agenda 21 créé-t-il de la transversalité, de la cohérence entre les différentes politiques sectorielles ? Au regard des finalités et éléments déterminants, où en sommes nous ? Comment s'améliorer ? Le référentiel d'évaluation concerne les modes de faire et ne se contente pas de proposer des indicateurs chiffrés territoriaux. Le but est de proposer aux collectivités des outils pour prendre du recul par rapport à la démarche dans une perspective d'amélioration continue.

Le référentiel national d'évaluation est en cours d'élaboration. Il sera disponible début 2009. Il proposera une liste de questions évaluatives et d'indicateurs. Il complètera la boîte à outils des collectivités qui pourront l'adapter à leurs projets.

L'évaluation dans l'Agenda 21 du Grand Lyon

L'Agenda 21 actualisé propose dans son chapitre 5 une grille de 25 indicateurs évaluant la situation actuelle du territoire du Grand Lyon par rapport aux enjeux initiaux. Cette grille a été réalisée en 2007 avec le Conseil de développement et le comité de suivi Agenda 21. L'objectif était de faire un état des lieux, certes non exhaustif, à partir des données existantes au Grand Lyon et auprès de ses partenaires : Conseil général, d'organismes statistiques (l'INSEE), Agence d'urbanisme, associations telles que Coparly sur la qualité de l'air.

Nadia Mabile

*Chargée de mission, Mission Agenda 21,
Direction prospective et stratégie d'agglomération du Grand Lyon*

L'Agenda 21 actualisé, délibéré en fin d'année 2007, présente le nouveau plan d'actions qui comprend 100 actions (le précédent plan en comptait 86). Il présente notamment un large travail sur les indicateurs de développement durable. La Mission Agenda 21 du Grand Lyon est à disposition des communes pour fournir de plus amples informations.

Des démarches coordonnées d'Agendas 21 intercommunaux et communaux

Pourquoi une formalisation du travail entre le Grand Lyon et les communes ?

Lorsque le Club pour le développement durable a été lancé en 2006, certaines communes avaient déjà engagé un Agenda 21 local, comme par exemple Dardilly, Feyzin, ou Rillieux-la-Pape. D'autres se posaient la question de l'intérêt d'une telle démarche : faut-il ou non faire un Agenda 21 communal ? Depuis le début de ce nouveau mandat, les communes sont nombreuses à se questionner sur ce sujet : Qu'est ce qu'un Agenda 21 ? Comment faire le lien entre le Grand Lyon et les communes ? Il est donc aujourd'hui important de proposer des modalités de travail collectif. Les réponses au questionnaire permettront de mieux comprendre les attentes de chacun.

Souvent les communes interpellent le Grand Lyon car elles ont un besoin d'information, et souhaitent partager des méthodes. Elles souhaitent également savoir si le Grand Lyon peut apporter un appui financier aux projets. Le Grand Lyon adopte la posture suivante : il affirme le principe de subsidiarité, mais poursuit également un objectif de complémentarité entre le Grand Lyon et les communes.

Propositions pour la formalisation d'une démarche commune

Le principe de subsidiarité :

L'Agenda 21 du Grand Lyon n'est pas un outil réglementaire. Il ne s'impose donc pas aux communes qui souhaitent s'engager dans un Agenda 21 communal.

La Stratégie nationale est mise en oeuvre à l'échelle du territoire Grand Lyon ; ses grandes orientations peuvent être reprises par les communes qui peuvent les alimenter. L'idée est de travailler ensemble sur un exercice de cohérence, de complémentarité et d'enrichissement mutuel des projets. Il ne s'agit pas de fournir un appui financier aux communes pour développer des Agendas 21 communaux. Le Grand Lyon n'aurait pas les moyens d'aider les 57 communes. Par contre un accompagnement est possible sur beaucoup de sujets.

Un cadre de référence national existe depuis deux ans. L'Agenda 21 du Grand Lyon tend à le prendre en compte. Ainsi, il se rapproche progressivement du cadre de référence et doit encore s'améliorer en ce sens.

Les communes qui réfléchissent à la mise en oeuvre de leur Agenda 21 sont libres de le faire comme elles le souhaitent mais, en respect du principe de subsidiarité, il serait intéressant de le réfléchir par rapport au cadre communautaire et national. Par exemple, si communes et Communauté urbaine souhaitent développer un plan mode doux, il semble cohérent de réfléchir à des outils communs. Il en est de même en ce qui concerne les achats publics : pourquoi ne pas réfléchir un jour à des achats groupés pour des voitures, des vélos, du papier etc. ?

Le principe d'enrichissement des projets :

L'Agenda 21 du Grand Lyon comprend 5 grandes orientations stratégiques. Les communes peuvent s'appuyer dessus, les reprendre en l'état, les faire évoluer au regard de leur contexte local ou, bien sûr, en imaginer d'autres. Par exemple, il est possible

pour une commune de réfléchir sur la question du changement climatique à partir du Plan climat communautaire.

En complémentarité, l'Agenda 21 communal est riche de sens car il relève des compétences communales. A ce titre, le Grand Lyon n'a pas les compétences Culture, Petite enfance, ou encore Santé. Dans le cadre de la réflexion sur le développement durable, les communes peuvent donc interpeller la Communauté urbaine, afin qu'elle rende les éléments sur ces sujets signifiants du point de vue de l'agglomération. En d'autre mot, réaliser une veille et capitaliser les bonnes pratiques communales en terme de développement durable.

L'ambition politique de ce mandat est de passer d'un Agenda 21 d'institution à un Agenda 21 d'agglomération. Le cadre simple des compétences devra être dépassé.

Principe de mutualisation :

Le Plan d'éducation au développement durable relève des compétences Grand Lyon sur la propreté, la voirie, l'eau etc. Une formalisation de ce plan au niveau communal a été réfléchi, cette année avec la Mairie de Feyzin. Un document de formalisation en matière d'éducation au développement durable a été élaboré, afin d'identifier des objectifs communs et de mutualiser les moyens financiers.

Dans le cas des Agendas 21 territoriaux, les communes ont interpellé le Grand Lyon car elles n'avaient pas les moyens humains et financiers de lancer un Agenda 21 communal. Le travail en commun constitue une force de frappe, du temps, de l'expertise, des moyens logistiques... L'élaboration de ces Agendas 21 territoriaux a pris du temps, et du budget (presque 100 000 euros par territoire pour développer une démarche de projet associant les habitants, les associations locales, les chefs d'entreprise etc.)

Les modalités sont déjà établies, elles peuvent fonctionner. Certaines communes peuvent souhaiter faire un Agenda 21 à leur niveau sans regarder la complémentarité avec les territoires environnants ; mais d'autres souhaitent sans doute aller au-delà. Un travail collaboratif est entamé avec un certain nombre de territoires, aussi le Grand Lyon attend de mieux connaître la part de travail et le niveau d'engagement des communes.

Le Grand Lyon peut mettre en place des groupes de travail avec les communes volontaires pour réfléchir à cet exercice de mutualisation, de complémentarité et de cohérence entre les outils ou sur le partage. Il faut peut-être aussi réfléchir à développer une ingénierie financière. En effet, la Région Rhône-Alpes, qui jusqu'à présent accompagnait les Agendas 21 communaux changera sûrement ses modalités de travail. Il en est de même pour l'ADEME, la DIREN... Réunies, les communes et la Communauté urbaine seront plus fortes pour demander des moyens, et faire en sorte que le territoire ait un Agenda 21 partagé.

Questions / réponses

Tatiana Soulier, Ingénieur environnement, direction des espaces verts, Ville de Lyon :
Quelle est la politique du Grand Lyon ? S'agit-il d'encourager les communes à s'engager en faveur du développement durable, à formaliser des Agendas 21 ? Les communes doivent-elles s'inscrire dans une stratégie communautaire ?

Michel Reppelin, Vice-président chargé du développement durable, de l'articulation avec les Agendas 21 locaux et des actions relatives à la qualité de l'air, Maire de Collonges-au-Mont-d'Or : Le Grand Lyon n'impose rien aux communes qui restent libres. 80% des adjoints à l'environnement sont devenus adjoints au développement durable ce qui prouve que les villes veulent s'engager dans une démarche ou approfondir des actions existantes. Le Grand Lyon doit accompagner ces changements, soutenir les

équipes municipales par un échange permanent. Les communes doivent faire part de leurs questionnements. Ce qui importe, c'est qu'il n'y ait pas de conflit de compétences.

Bruno Charles, *Vice-président chargé de la démarche prospective en matière énergétique et du pilotage de l'animation des outils de développement durable* : Les communes ont un droit qui relève d'un principe général, alors que le Grand Lyon, en tant qu'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), ne doit travailler que sur ses compétences propres. Dans la réalité, le territoire pertinent pour agir n'est pas toujours celui du Grand Lyon mais bien celui des communes. C'est pourquoi le Grand Lyon aidera ceux qui se positionnent dans une logique de développement soutenable. Le Président et l'Assemblée ont fortement exprimé cette volonté.

Michel Reppelin : La prise en compte du développement durable devrait influencer les choix financiers pour la programmation pluriannuelle d'investissement. Cette approche devrait transformer les projets.

Bruno Charles : Nous serons impactés par des décisions qui ne sont pas les nôtres, en matière de transport par exemple avec l'A45 si elle se fait. Le débat devra alors être ouvert entre l'Etat et les collectivités locales, si l'on souhaite s'accorder sur des solutions soutenables.

Bruno de Carbonnières, *adjoint à l'urbanisme et aux conseils de quartiers, 2^{ème} arrondissement de Lyon* : L'opération de restructuration du site Confluence est lancée, après être resté en suspens en raison du projet autoroutier. Chacun est convaincu de la chance extraordinaire que cela représente, c'est un atout majeur pour l'agglomération. Il deviendra de plus en plus évident que le passage sur ce site de l'autoroute Paris Marseille est absurde. C'est une source d'alimentation du débat. C'est parce que nous parvenons à ce stade de développement du territoire que nous allons pouvoir résoudre ce type de problèmes.

Bernadette Pomarès, *adjointe au développement durable, Ville de Feyzin* : L'Agenda 21 de Feyzin a été signé l'année dernière. Nous y travaillons depuis trois ans. Toutes les communes ne se ressemblent pas, nous avons toutes nos propres caractéristiques ; c'est pourquoi il importe que chaque commune ait son propre Agenda 21, même si l'on s'inscrit dans les perspectives du Grand Lyon - ce qui est très bien car cela permet de mutualiser les outils.

Feyzin, ce sont trois sites Seveso, 120 000 voitures qui roulent sur l'autoroute chaque jour en bordure de la raffinerie, un transport de fret de matière dangereuse... Il y a le Rhône, le canal etc. Pour nous, travailler sur le développement durable a été un véritable défi. Effectivement une commune a peu de compétences. Mais nous nous sommes donné des obligations, des objectifs, des perspectives d'avenir, et c'est là où la collaboration avec le Grand Lyon est importante. Je tiens à dire aux nouveaux élus : ne lâchez pas. Il faut du temps pour faire passer le message, pour convaincre les services. Le message passe petit à petit et on devient efficace.

Avec la raffinerie, nous avons créé une conférence riveraine. 34 personnes concernées directement, ainsi que quelques 40 autres personnes de la Ville qui souhaitent échanger avec la raffinerie, y participent régulièrement. Cette discussion pourra ensuite être étendue aux deux autres sites Seveso. Le risque industriel est pris en compte par les habitants mais la lecture qu'en ont les dirigeants de Total n'est pas la même. Il était donc important de faire se rencontrer l'industriel et la ville. Cela nous a amené, sur la Vallée de la chimie avec Total et avec d'autres, à lancer le Plan de déplacements entreprises et les autres actions qui en découlent.

Dans le développement durable, il n'y a pas de petite ou de grande action, elles ont toutes la même amplitude.

La catastrophe d'AZF à Toulouse a amené les industriels à observer leurs pratiques. On nous a proposé récemment de travailler sur une étude scientifique en milieu naturel, à savoir sur le Rhône et le Canal, mais également sur les grandes terres puisqu'à Feyzin nous avons aussi des espaces naturels dont un espace de 500 hectares de terres agricoles classés en espace naturel. Nous avons accepté.

Frédéric Ségur, *Grand Lyon* : Un socle commun d'idées doit être partagé pour trois raisons :

- Une raison d'ordre pédagogique : si des discours contradictoires des communes d'une part et du Grand Lyon d'autre part sont donnés en direction de la population, il y aura une perte de compréhension et d'acceptation. Si l'ensemble des acteurs qui travaille sur les mêmes questions et qui ont des compétences partagées n'est pas en mesure d'avoir un discours clair et cohérent, on perd en terme d'efficacité pédagogique auprès des habitants.
- Une raison d'ordre économique : que ce soit au niveau de l'agglomération ou au niveau des communes, on s'aperçoit que les moyens consacrés à tout ce travail de fond sur les idées et les engagements sont limités.
- Une raison d'ordre temporelle : les phénomènes s'accélèrent, vont de plus en plus vite : le changement climatique, la hausse du prix du pétrole et ses incidences sur la vie individuelle... Nous devons trouver des facteurs d'amélioration de notre efficacité. La mutualisation des expériences et la recherche d'une cohérence du territoire à partir d'un socle commun d'idées peuvent permettre de répondre aux enjeux en terme de résultats.

LE CLUB POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Fabienne Bono

Chargée de mission, Mission coordination territoriale du Grand Lyon

Le Club pour le développement durable, qui est un moyen de travailler ensemble, est heureux d'accueillir de nouveaux élus.

Les objectifs du Club pour le développement durable

Le Club pour le développement durable s'inscrit dans la 4^e orientation de l'Agenda 21 communautaire : « le Grand Lyon et les communes animent et accompagnent la prise en compte du développement durable de manière partenariale ». Evoqué en tant qu'action n°77 dans le nouvel Agenda 21, le club répond donc bien à un objectif de travail en commun.

Une enquête réalisée au printemps 2004 a révélé que des initiatives multiples étaient mises en place dans l'agglomération. Elle a également fait émerger les interrogations, les attentes des maires et des personnes interviewées, en terme de demandes d'information sur les stratégies nationales et locales, de mise en visibilité des pratiques réussies. L'enquête a également mis en avant des demandes d'appui du Grand Lyon en matière de développement durable.

Des Agendas 21 communaux ont été signés, à Rillieux en 2006 et à Feyzin en 2007. Chacun de ces agendas 21 ont été élaborés avec la mise en oeuvre d'une large concertation notamment auprès des habitants. Le Grand Lyon a également mis en place un Agenda 21 et des démarches territoriales expérimentales ont été lancées. On peut citer également la charte éco responsable de Dardilly. Toutes ces initiatives, interrogations, réflexions, ont fait naître la volonté de s'engager dans une mobilisation collective des acteurs afin d'enclencher une dynamique territoriale de développement durable à l'échelle de l'agglomération.

Le club a été créé en juillet 2006. En amont, l'idée de ce club a été soumise aux maires dans le cadre des conférences des maires fin 2005-début 2006. Elle a été accueillie très favorablement. Les élus ont à cette occasion réitéré leur demande d'apport méthodologique, d'articulation entre les actions communales et communautaires et ont souhaité qu'une grande diversité de thèmes soient abordés : déchets, environnement, éducation au développement durable... Ils ont avant tout souhaité un fonctionnement assez souple.

Deux objectifs ont alors été définis pour le Club pour le développement durable :

- *Partage, valorisation et capitalisation des expériences locales*. L'intérêt du club est de faire participer les acteurs du territoire.
- *Mettre en perspective les actions locales*, au regard des orientations nationales et de celles de l'Agenda 21 du Grand Lyon. Le club souhaite également valoriser les actions mises en place sur d'autres territoires, voire à l'étranger.

Le Club pour le développement durable est vu comme un espace d'échange d'expériences, d'approfondissement thématique et de mutualisation des bonnes pratiques. C'est aussi un moyen de rencontre entre les acteurs locaux. Aujourd'hui, le club rassemble essentiellement les communes mais il pourra en d'autres occasions convier les acteurs locaux, les institutions et les associations partenaires.

Un premier bilan

Le Club pour le développement durable fonctionne depuis deux ans, en organisant des séances plénières ainsi que des ateliers thématiques. La Haute qualité environnementale et la maîtrise des énergies ont ainsi été abordées lors de la première séance plénière, grâce notamment au témoignage et à l'approche sociale du Président de l'Office public d'aménagement et de construction (OPAC) du Grand Lyon. La seconde plénière a permis d'accueillir le premier Vice-président de Nantes Métropole pour parler de mobilité. Les ateliers thématiques, davantage réservés aux communes engagées, ont permis d'aborder la méthodologie de mise en place d'un Agenda 21 local, de présenter le cadre de référence national et le Plan d'éducation au développement durable en s'appuyant sur le témoignage de la Ville de Feyzin. Le Club a également travaillé sur l'insertion par l'économie, en opérant un zoom particulier sur la mise en œuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics et en s'intéressant à la culture comme levier dans les politiques d'insertion.

Le dernier atelier, en janvier 2008, portait sur l'évaluation. Nous avons à cette occasion invité Magali Bardou, chargée de mission au Ministère en charge du développement durable (MEEDDAT) pour présenter le référentiel national sur l'évaluation en cours d'élaboration.

Le Club, c'est aussi la mise en réseau des acteurs, à travers une veille territoriale. Le Grand Lyon est à disposition des communes qui ont des questions sur le développement durable. Une enquête, réalisée au début de l'année 2007, a révélé qu'une trentaine de communes étaient concernées par un Agenda 21, soit communal soit territorial. Ce qui représente plus de la moitié des communes de l'agglomération. 18 communes mettent en place des actions de développement durable sans lancer un Agenda 21 en tant que tel. Les priorités des communes étaient l'environnement, le cadre de vie des habitants, les équilibres sociaux et urbains.

Le Club nouvelle formule et les pistes de travail pour l'année 2008

Il revient aux communes de s'exprimer sur leur volonté de travailler ensemble. Le Grand Lyon propose de maintenir des séances de travail (séances plénières et ateliers thématiques), puisqu'elles semblent appréciées et productives, et d'en profiter éventuellement pour organiser des visites de terrain. Il est proposé également de créer trois ateliers permanents, car certains thèmes méritent d'être travaillés dans la durée : la lutte contre le changement climatique dans le cadre du Plan climat, l'éducation au développement durable et la formalisation d'une méthode de travail en commun. Le questionnaire remis ce jour permet à chacun de s'exprimer sur ces propositions, mais il est possible d'envisager d'autres pistes de travail.

Le Club pour le développement durable s'appuiera sur un prestataire extérieur pour renforcer son action. La veille permanente sera maintenue et les travaux du Club seront formalisés sous forme de documentations qui seront mises à dispositions des membres. Des forums et des débats pourront être organisés sur le site Extranet Grand Lyon Territoires.

Les thèmes de travail identifiés à ce jour sont : les changements climatiques, la coopération décentralisée, la valorisation des déchets, l'éducation au développement durable et bien d'autres... Toutes les propositions sont bienvenues.

Par ailleurs, le Grand Lyon et le Club pour le développement durable, accueilleront les 15 et 16 octobre 2008 le prochain atelier de l'Observatoire national des Agendas 21 locaux et des pratiques territoriales de développement durable qui réunit les collectivités membres de son réseau. Ces journées, qui porteront sur la mise en cohérence des politiques publiques au regard du développement durable, seront ouvertes aux membres du Club.

Nathalie Vernus-Prost

Webmestre, Mission coordination territoriale du Grand Lyon

Présentation des outils d'information et de capitalisation en matière de développement durable

Il existe plusieurs sites Internet pour le territoire du Grand Lyon : www.grandlyon.com, Millénaire 3, Info-traffic, Entreprendre, Lyon Business, Grand Lyon Territoires, Espace des temps... Tous ces sites ont différentes cibles bien identifiées.

Deux sites traitent du développement durable du point de vue de l'institution à destination du grand public : grandlyon.com et Info-Trafic.

[Grandlyon .com](http://grandlyon.com) : L'objectif est d'informer les citoyens du Grand Lyon et de valoriser le territoire. On recense 90 000 visiteurs en moyenne par mois. Les sites des communes sont accessibles en lien depuis grandlyon.com.

[Grand Lyon Territoires](#)

L'extranet Grand Lyon Territoires est un site réservé aux élus communautaires, aux maires de l'agglomération et à leurs proches collaborateurs, il est accessible grâce à un code confidentiel. Au-delà des publications propres au site, c'est un portail d'accès à toutes les ressources disponibles sur Internet.

L'objectif de cet extranet lancé en juillet 2007 est de faciliter les échanges entre le Grand Lyon et les mairies. Il s'inscrit donc bien dans les objectifs du Club pour le développement durable.

Actuellement on compte 450 extranutes : un public restreint donc, avec un contenu adapté aux demandes de cette cible. On y retrouve la rubrique du Club pour le développement durable. Les communes peuvent y retrouver les travaux du club et les documents de référence (programmes d'ateliers, documents distribués, comptes rendus, bilans etc.) ; elles peuvent également proposer la publication de leurs propres démarches de développement durable.

[Info-Trafic](#) vient d'être remanié. La nouvelle version concerne tous les modes de transport. Une partie du site a pour vocation de promouvoir les modes doux.

Une deuxième typologie de sites est représentée par **[Entreprendre dans le Grand Lyon](#)** et par le portail **[Lyon Business](#)**. Ces deux sites ont une vocation économique. Ils s'adressent aux professionnels, entrepreneurs, investisseurs de l'agglomération. Ils rendent disponibles des ressources sur le développement durable.

Lyon Business est un site partenarial rassemblant Grand Lyon, Chambre de commerce et d'industrie, Chambre de métiers, etc. Quant au site Entreprendre, il traite de l'économie, contient une page sur le développement durable qui traite d'insertion, de cohésion sociale par l'emploi, de l'eau, de l'habitat durable...

Enfin **[Millénaire 3](#)** et **[Espace des temps](#)** sont des sites de prospective. Millénaire 3 est un centre de ressources documentaires. C'est un outil qui permet de partager des connaissances et des réflexions, notamment sur le développement durable. Il rassemble ainsi une importante base de documentation sur le développement durable, en privilégiant une approche globale et sociétale. Il s'adresse au grand public mais est largement tourné vers les experts et chercheurs. La responsabilité éditoriale revient à la Direction de la prospective et de la stratégie d'agglomération, à laquelle est rattachée Nadia Mabilie.

Une nouvelle approche du développement durable sur l'ensemble des sites Internet

Un travail est actuellement en cours sur le contenu « développement durable » des sites.

Les webmestres du site institutionnel www.grandlyon.com travaillent en collaboration avec la Mission Agenda 21 pour proposer une nouvelle approche du développement durable en ligne : plus accessible pour le grand public, plus transversal (le développement durable sera davantage identifié dans la plupart des rubriques), et donc plus lisible.

Nadia Mabile coordonne une réunion régulière avec les webmestres du Grand Lyon pour bien mettre en cohérence les différents contenus sur le développement durable et les adapter aux différentes cibles.

Enfin, les webmestres ont une démarche propre de développement durable : ils travaillent ensemble pour coordonner les rubriques, créer des rubriques communes, dématérialiser les supports d'information.

Questions / réponses

Bernadette Pomarès, adjointe au développement durable, Ville de Feyzin : Je souhaite que mes nouveaux collègues ne se trouvent pas confrontés à la même question financière embarrassante : lorsqu'on s'engage dans un Agenda 21, l'état des lieux et le diagnostic se révèlent très coûteux. Comment pouvez-vous intervenir à ce niveau ?

Michel Reppelin, Vice-président chargé du développement durable, de l'articulation avec les Agendas 21 locaux et des actions relatives à la qualité de l'air, Maire de Collonges-au-Mont-d'Or : Il faut au préalable, pour nous Grand Lyon, connaître les volontés d'engagement des communes de l'agglomération, afin d'évaluer les moyens que l'on peut octroyer aux différents besoins exprimés. Il revient donc aux communes de signaler où elles en sont et vers quoi elles souhaitent aller, leurs espoirs et leurs questionnements.

Nadia Mabile, Chargée de mission, Mission Agenda 21, Direction prospective et stratégie d'agglomération du Grand Lyon : Un Schéma de cohérence territoriale (SCOT) est actuellement en cours d'élaboration. Il est porté par le Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL), pour lequel nous avons fait beaucoup d'études sur le territoire de l'agglomération et au-delà, puisqu'il rassemble 72 communes. Un état des lieux a été fait sur l'environnement, les déplacements, l'habitat ; ces informations constituent des éléments de base.

En 2006 et 2007, des projets de développement territoriaux, portés par la Délégation générale au développement urbain (DGDU) du Grand Lyon grâce aux « urbanistes territoriaux », ont été élaborés à l'échelle des conférences des maires. Vous pouvez bénéficier de ces résultats. Au niveau communal, les éléments d'information concernant le Plan local d'urbanisme (PLU) sont également disponibles. Lorsqu'un prestataire extérieur dresse un état des lieux, il est important de lui présenter les ressources existantes et de lui demander de les prendre en compte. Il faut s'appuyer sur les structures existantes, le Grand Lyon et l'agence d'urbanisme notamment, qui disposent d'informations dont les communes peuvent bénéficier gratuitement.

Stéphane Weiss, *Chargé de mission, Mission Agenda 21, Direction prospective et stratégie d'agglomération du Grand Lyon* : Les référentiels environnement et social sont également disponibles. Pour élaborer ces référentiels, le Grand Lyon n'existant pas comme échelon de recueil statistique, nous sommes partis des données disponibles à l'échelle communale, pour construire les données de l'agglomération. Ce qui signifie qu'un terreau de données est disponible dans l'agglomération.

Bernadette Pomarès : Peut-être faut-il changer d'échelle : je pense au petit territoire sur lequel on vit au quotidien, où il est important de mener un diagnostic de terrain avec les habitants. Le partage de l'Agenda 21 est une question de démocratie participative.

Un participant : En dehors du territoire, il y a des outils disponibles sur Internet, des expériences sont menées sur d'autres territoires. Il est utile de les observer pour envisager d'autres façons de faire.

Guy David, *Maire de Saint-Germain-au-Mont-d'Or* : Il existe au Grand Lyon des ressources que l'on ne connaît pas. Existe-t-il un catalogue des catalogues ? La réponse est certes complexe... mais la solution de l'Extranet n'est pas suffisante. Nous avons par ailleurs vécu une expérience douloureuse dans le cadre du Plan local d'urbanisme (PLU), en raison de la distance entre les préceptes de l'urbanisme et les représentations des habitants : la densification, la lutte contre le mitage ou encore le recentrage des bourgs restent incompris.

Bruno Charles, *Vice-président chargé de la démarche prospective en matière énergétique et du pilotage de l'animation des outils de développement durable* : Nous vous avons proposé des références, aujourd'hui nombreuses, il y a donc un travail de simplification à réaliser. La mission de l'Observatoire est importante de ce point de vue.

L'Agenda 21 est un outil au service de la politique de votre équipe, de votre mairie. Il faut faire attention au langage, à sa complexité parfois. L'enjeu est de faire comprendre et accepter l'idée d'une ville « compacte » et non pas « dense », car la ville dense fait peur. Il y a des exemples aujourd'hui : les berges du Rhône ont permis de restaurer le centre ville, de retrouver une qualité de vie. Dans les conseils de quartiers, beaucoup de questions concernent le bruit, mais également l'accès aux commerces de proximité... cela fait écho aux discours des urbanistes sur la poly centralité. Il faut partager ces réflexions pour parvenir à un langage développement durable, afin de rendre concrètes nos idées.

Frédéric Brocart, *Directeur général des services de la commune de Dardilly*, intervient pour encourager les communes à s'engager dans un Agenda 21.

La commune de Dardilly a démarré une démarche Energies en 2001, qui a été un élément fondateur. Un adjoint au maire délégué à la maîtrise des énergies a été mis en place. Pendant trois ou quatre ans, nous avons travaillé avec des partenaires (Agence locale de l'énergie, ADEME etc.) sur les bâtiments énergivores, principalement les écoles et le centre culturel. De fil en aiguilles, les élus ont souhaité approfondir cette démarche éco citoyenne et nous avons lancé une démarche en interne. En tant que Directeur général des services, je me suis entouré de 20 correspondants développement durable. Nous aurions pu travailler tout de suite sur la gouvernance au niveau de la commune, convoquer le citoyen. Mais nous avons choisi de commencer en interne par de petites initiatives, à même de se développer et de constituer un socle solide pour l'action publique. La volonté politique a été de dire : soyons pragmatiques, soyons exemplaires. Nous avons élaboré la charte de l'engagement éco citoyen dans l'objectif de mobiliser l'ensemble des services municipaux sur des actes simples. Aujourd'hui nous sommes engagés sur des actions concrètes : formation des agents et évaluation des politiques. Nous nous sommes appuyé pour cela sur le Grand Lyon.

Nous ne suivons pas le référentiel national, n'ayant pas de démarche participative à ce jour, mais cela peut être un objectif à moyen terme. Il faut être pragmatique et se

lancer. Le Grand Lyon est là pour aider. Nous avons été fidèle au Club, cela nous a apporté beaucoup d'idées, et nous a permis d'avancer.

Conclusion

Michel Reppelin a remercié l'ensemble des participants. Le développement durable est une démarche pragmatique, non formatée. Chaque commune pouvant agir selon ses compétences, ses ambitions. Tout est à inventer. Le Grand Lyon est et sera là pour aider les communes à mettre en place leur politique de développement durable, leur Agenda 21, et mettre en cohérence les compétences de chacun.